

209C0714  
FR0000066540-FS291

20 mai 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VM MATERIAUX**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 19 mai 2009, complété par un courrier du 20 mai, la société Bestinver Gestion S.A. SGIIC (CL Juan de Mena, 8, 28014 Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds et SICAV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 mai 2009, le seuil de 5% des droits de vote de la société VM MATERIAUX, et détenir pour le compte desdits fonds et SICAV, 236 748 actions VM MATERIAUX représentant autant de droits de vote, soit 8,30% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de l'entrée dans le périmètre de gestion de Bestinver Gestion SGIIC SA des fonds de pension gérés par Bestinver Pensiones EGFP, SA (2).

---

(1) Sur la base d'un capital de 2 853 667 actions représentant 4 525 888 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Bestinver Pensiones EGFP, SA, société de gestion des fonds de pension (« a pension fund management company ») a donné pouvoir à Bestinver Gestion S.A. SGIIC, le 6 mai 2009, pour exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par les fonds dont elle assure la gestion.